



LETTRE D'INFORMATION A LA POPULATION

**sur le CORONAVIRUS
COVID-19**

Madame, Monsieur,

Suite à l'annonce du Président de la République de confiner pour la seconde fois notre pays, la commune, en lien avec la Communauté d'Agglomération et les services de l'État, a immédiatement réagi en mettant en place les nouvelles mesures de prévention sanitaires visant à enrayer le Covid-19.

A l'heure de la rédaction de la présente lettre, et compte tenu des informations portées à notre connaissance par les services de l'État, les mesures suivantes ont été prises :

- Les services d'accueil de la mairie restent ouverts au public : accueil général de la mairie, accueil du service urbanisme, accueil du service Enfance Jeunesse, accueil du CCAS. Pour accéder à ces différents services, le port du masque et le lavage des mains à l'entrée des bâtiments sont obligatoires,
- Un plan de continuité d'activité des services a été rédigé,
- Le cimetière reste ouvert selon les modalités habituelles,
- Le marché dominical reste ouvert. Nous rappelons que le port du masque y est obligatoire ainsi que le respect des mesures de distanciation physique,
- Le parc ainsi que les jeux collectifs restent ouverts et accessibles. Nous attirons votre attention sur le fait que les structures de jeux ne seront pas désinfectées, leur utilisation se fera donc sous votre entière responsabilité,
- Les accès au littoral restent ouverts,
- La bibliothèque sera ouverte en mode « drive » selon le même protocole que celui mis en place lors de la phase de déconfinement (avec notamment prise de rendez-vous),
- Les activités culturelles et associatives sont suspendues jusqu'à nouvel ordre,
- En lien avec la Communauté d'Agglomération, les déchetteries resteront ouvertes,
- Les services scolaires et périscolaires sont maintenus avec des mesures de sécurité renforcées ; les modalités seront détaillées sur le portail-famille au fur et à mesure,
- Les établissements recevant du public (Espace M. Crépeau, Maison des associations et stade municipal) sont fermés à tout public et pour toute utilisation à compter du vendredi 30 octobre et jusqu'à nouvel ordre,
- Les services d'aide à la personne et notamment la distribution de la Banque alimentaires sont maintenus,
- Les travaux de voirie et de bâtiment sont maintenus dès lors que les entreprises respectent le protocole de sécurité sanitaire,
- Les cérémonies (mariage, PACS, baptême civil) sont maintenues avec un nombre limité de personnes en mairie,
- Les regroupements publics et privés sont interdits.

Toutes ces mesures seront évidemment actualisées au fur et à mesure de l'évolution de la situation et des consignes communiquées par les services de l'État.

Vous pouvez suivre toute l'actualité et toutes les mesures prises sur le fil d'actualité Coronavirus du site de la commune www.nieul-sur-mer.fr mais également à partir des panneaux d'information électroniques et de

l'application panneapocket. Les informations liées à l'Enfance Jeunesse sont disponibles sur le portail famille.

L'Agence Régionale de Santé de Nouvelle Aquitaine a mis en place le **numéro vert gratuit 0800 130 000**
En cas de fièvre, de toux, ou de difficulté à respirer, composez sans tarder le 15.
Des informations complémentaires sont également accessibles sur le site gouvernement.fr/info-coronavirus.

Madame, Monsieur, nous sommes tous conscients de la pénibilité de cette situation et des contraintes que cela occasionne. Je ne peux que vous inciter à appliquer le plus strictement possible l'ensemble des mesures de sécurité (port du masque, lavage des mains régulier, respect des mesures de distanciation physique) ainsi que toutes les consignes ci-dessous rappelées afin d'enrayer au plus vite cette pandémie.

L'ensemble des membres du conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter à toutes et tous une bonne santé ; soyez prudents et prenez soin de vous et des autres.

Avec mes cordiales attentions,

Marc Maigné,
Maire de Nieul-sur-Mer,
Conseiller communautaire délégué,
Membre de la commission médicale-Covid de la CdA



Les 7 gestes à adopter contre les virus

- Lavez-vous régulièrement les mains à l'eau et au savon, ou, à défaut, avec une solution ou un gel hydroalcoolique
- Couvrez-vous le nez et la bouche en toussant ou éternuant. Toussez dans votre coude pour garder les mains propres
- Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le à la poubelle
- Évitez de toucher votre visage, en particulier le nez et la bouche

Si vous êtes malade :

- Restez chez vous, limitez les sorties, contactez le médecin si besoin
- Limitez les contacts directs et indirects (via les objets)
- Portez un masque pour ne pas contaminer votre entourage, en particulier les personnes âgées, les femmes enceintes et les nourrissons

Se laver les mains, LA mesure la plus efficace contre la transmission des virus

Pourquoi se laver les mains ?

Le lavage des mains à l'eau et au savon est LA mesure d'hygiène la plus efficace pour prévenir la transmission de TOUS les microbes de l'hiver.

Quand faut-il se laver les mains ?

Avant :

- de préparer les repas, de les servir ou de manger

Après :

- s'être mouché, avoir toussé ou éternué
- avoir rendu visite à une personne malade
- chaque sortie à l'extérieur
- avoir pris les transports en commun
- être allé aux toilettes

Comment se laver les mains ?

- Se laver les mains à l'eau et au savon pendant 30 secondes puis se sécher les mains avec une serviette propre ou à l'air libre
- Frotter :
 - paume contre paume
 - le dos des mains
 - entre les doigts
 - le dos des doigts
 - les pouces
 - le bout des doigts et les ongles